

# Auto-gouvernance

L'auto-gouvernance est la capacité d'un groupe ou d'une organisation à prendre des décisions et à gérer ses propres affaires sans intervention extérieure. Cela peut inclure la gestion financière, les relations avec les membres et les partenaires, et la prise de décisions stratégiques. L'auto-gouvernance peut également se référer à la capacité d'un individu à gérer ses propres comportements et décisions.

## Pourquoi ?

Passer d'un mode de gouvernance pyramidal avec chef, sous chef et sous sous chef (souvent auto-proclamé ou coopté) suivit d'exécutants, à un mode d'auto-gouvernance. Car cela permettrait à l'ensemble des participants de choisir et de décider, les actions, les méthodes et les moyens à mettre en œuvre, pour atteindre leur (s) objectif (s) commun (s). Cela permettrait à chacun de se sentir à égalité avec l'ensemble des autres personnes du groupe, afin de réaliser au mieux les tâches à accomplir, pour atteindre leur (s) buts partagés.

## Dysfonctionnement(s) possibles si absent

L'absence d'un grand nombre de participants, serait un problème car les décisions ne pourraient pas être actées ou les actions ne pourraient se faire. Ceci dit, si l'absentéisme est important, il faut en chercher les causes (projets non motivants, entrisme au sein du groupe, problème technique : l'heure, les jours ou les lieux de rendez-vous ne sont pas adaptés au plus grand nombre... cette liste n'est pas exhaustive), pour comprendre quel est le problème on peut, par exemple mettre en place un sondage, qui permettrait à chacun de s'exprimer anonymement. Il est essentiel, quand l'absentéisme est trop important, de mettre en place des solutions, afin d'assurer la pérennité du groupe. Il est possible de s'appuyer sur d'autres fiches "Besoin collectif" pour trouver des solutions à certains problèmes, qui entraîneraient un grand nombre d'absence.

## Comment y arriver ?

ChatGPT :

Il n'y a pas de méthode unique pour mettre en place l'auto-gouvernance, car cela dépendra de la nature de la communauté ou de l'organisation en question. Cependant, voici quelques étapes générales qui peuvent aider à établir un système d'auto-gouvernance :

1. Définir les objectifs et les valeurs de la communauté : Il est important que tous les membres de la communauté soient sur la même longueur d'onde quant aux objectifs à atteindre et aux valeurs à respecter. Cela peut être fait à travers des discussions, des sondages et des réunions.
2. Créer une structure de gouvernance : Il faut établir une structure de gouvernance qui définit les rôles et les responsabilités de chaque membre de la communauté. Il est important que cette structure soit inclusive et qu'elle permette à tous les membres de participer aux décisions.
3. Définir les règles et les procédures : Il est nécessaire de définir les règles et les procédures qui régissent les activités de la communauté. Ces règles doivent être claires, justes et équitables pour tous les membres.
4. Mettre en place des mécanismes de vote : Il est important de disposer de mécanismes de vote pour permettre aux membres de la communauté de prendre des décisions de manière démocratique. Ces mécanismes peuvent inclure des réunions, des sondages en ligne, des votes par correspondance, etc.
5. Assurer la transparence et la responsabilité : Il est essentiel de veiller à ce que les activités de la communauté soient transparentes et que les membres soient tenus responsables de leurs actions.

Cela peut être fait en rendant compte régulièrement des activités et des décisions prises, et en mettant en place des systèmes pour traiter les plaintes et les conflits.

6. Continuer à évaluer et à améliorer : L'auto-gouvernance est un processus continu qui doit être régulièrement évalué et amélioré. Il est important de surveiller les résultats et de faire des ajustements en conséquence pour s'assurer que la communauté continue de fonctionner efficacement.

Ahn :

Passer à un mode d'auto-gouvernance, peut se faire grâce à la volonté collective, ainsi qu'à la proposition de méthodes et d'outils adaptés, au groupe qui choisit ce mode de fonctionnement. Le sondage anonyme, me semble un bon point de départ, pour les groupes qui dépasseraient un certain nombre de personnes (à définir dans le groupe).

1. Par exemple pour une commune, le sondage pourrait proposer :
  - "souhaitez-vous participer aux décisions de la commune (OUI - NON)"
  - "A quel sujet (suivi de la liste des responsabilités communales avec une case à cocher en face de chacune d'elle)"
  - " Avez-vous un projet que vous voudriez mettre en place dans la commune ? (Réponse libre)" Après analyse de ce sondage, il serait souhaitable de mettre en place des ateliers.

I Pour les responsabilités communales :

1. Réunissant les personnes, qui sont intéressées, par les sujets communs. Ces ateliers leur permettraient de définir ensemble, avec l'aide d'un "animateur", quels outils et méthodes, peuvent être mis en place, pour gérer collectivement le sujet en question.
2. Puis proposer des ateliers de formations aux outils et méthodes, qui auront été définis, afin que chaque personne puisse, se sentir à l'aise et participer, à cette nouvelle gouvernance.
3. Proposer des ateliers et rencontre individuelle, pour les personnes qui auraient besoin d'explication supplémentaire.

II Pour les projets à mettre en place :

1. Proposer des réunions publiques, pour présenter les projets.
2. Proposer des réunions publiques, pour réfléchir à la faisabilité des projets.
3. Organiser des votes pour choisir dans quel ordre les projets devraient être réalisés.
4. Puis mettre en place, le même procédé, que pour les responsabilités communales, afin de réaliser le projet. Pour des raisons de transparence, l'ensemble de ces ateliers serait ouvert à tous.

## Exemple de solution appliquée par D-Demain

Pour décider des outils et méthodes à mettre en place :

- Utiliser la méthode ERV (Émettre Reformuler Voter fiche : Décider collectivement).

Pour définir l'ordre des réalisations de projets :

- Utiliser le jugement majoritaire.

Dans les ateliers et réunions publiques :

- Respecter les temps de parole. ( fiche : "prise de parole")

se référer aux fiches :

- Décider collectivement.
- Décider en réunion.
- Décider hors réunion.
- Faire respecter les règles.
- Éviter l'entrisme.

---

Révision #10

Créé 2022-09-23 13:12:30 UTC par Tristan

Mis à jour 2024-02-26 22:12:45 UTC par Tristan